



Déclaration sur le processus Habitat III et sur le nouvel Agenda Urbain

PLATFORMA

Membre du Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux

Avril 2016

Nous, membres de PLATFORMA¹, la voix européenne des autorités locales et régionales pour le développement, soutenons expressément les Recommandations Clés des Gouvernements Locaux et Régionaux en vue d'Habitat III² ; et appelons les institutions de l'Union européenne (UE) et ses Etats membres à adopter les recommandations suivantes en vue du nouvel Agenda urbain qui sera adopté à la Conférence Habitat III à Quito :

- Donner une place aux Gouvernements Locaux et Régionaux à la table des négociations, ainsi que dans les délégations nationales à la Conférence via leurs représentants ;
- Encourager une plus grande responsabilité, autonomie, et durabilité financière des gouvernements locaux et régionaux ;
- Coordonner le nouvel Agenda urbain avec les récents accords internationaux, et localiser sa mise en œuvre ;
- Répondre aux intérêts spécifiques des villes de différentes tailles et des zones péri-urbaines
- Encourager un partenariat de travail efficace entre les gouvernements nationaux et collectivités dans chaque pays en vue de la définition et de la mise en œuvre de politiques urbaines nationales intégrées ;
- Soutenir les coopérations avec les acteurs locaux ainsi que l'établissement de partenariats horizontaux ;
- Promouvoir des villes et régions inclusives, vertes et innovantes pour tous ;
- Reconnaître la coopération internationale et l'échange de bonnes pratiques entre villes et régions comme un important instrument pour la mise en œuvre du nouvel Agenda urbain ;
- Elaborer un agenda d'action solide, et développer un mécanisme de suivi en coopération avec les Gouvernements locaux et régionaux.

¹ PLATFORMA est un membre du Groupe de travail mondial (Global Taskforce) des gouvernements locaux et régionaux : un mécanisme de coordination mis en place en 2013 et rassemblant les réseaux majeurs de gouvernements locaux, avec pour objectif d'entreprendre conjointement des activités de plaidoyer liés aux processus internationaux de décision, en particulier sur l'agenda du dérèglement climatique, les Objectifs du Développement Durable et Habitat III.

² Voir la position du Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux attachée à la présente déclaration.



Le processus Habitat III touche à de nombreuses compétences essentielles des Gouvernements Locaux et Régionaux (GLR). Afin qu'un tel accord mondial réponde aux besoins et aux réalités locales qu'il cherche à adresser, un partenariat structurel de tous les niveaux de gouvernements et à toutes les phases du processus est crucial. Les gouvernements locaux font également face à des défis grandissants auxquels ils devront faire face pour assurer le développement durable de leurs territoires : dérèglement climatique, changements démographiques, migration, instabilité, cohésion sociale, durabilité environnementale, gouvernance impliquant une nouvelle approche participative. L'objectif de cette Déclaration est de faire en sorte que la voix des municipalités et régions européennes - représentées au sein du Groupe de Travail Mondial des Gouvernements Locaux et Régionaux – soit entendue et prise en compte par l'UE et ses Etats membres lors de leur participation aux phases finales du processus Habitat III menant à l'adoption du nouvel Agenda urbain en octobre 2016. Le nouvel Agenda urbain européen devrait également servir de base pour la contribution de l'UE au processus, en promouvant le concept de « gouvernance en partenariat » comme méthode de travail efficace pour une meilleure réglementation, un meilleur financement et un meilleur échange de connaissances.

- **Nous appelons à une implication plus forte des GLR dans les négociations autour du nouvel Agenda urbain ainsi que leur inclusion dans les délégations nationales à la Conférence**

Les gouvernements locaux et régionaux se trouvent au cœur du processus Habitat III. Ce sont eux qui vont mettre en œuvre le nouvel Agenda urbain sur le terrain, en partenariat avec les autres niveaux de gouvernement et la société civile, et qui, par conséquent, vont être perçus par les citoyens comme principaux responsables. C'est pourquoi l'implication des gouvernements locaux et régionaux dans le processus Habitat III est essentielle. Jusqu'à présent, ce processus est relativement ouvert, avec une forte implication de ces derniers dans les unités d'experts des politiques et dans les réunions régionales et thématiques qui ont eu lieu depuis le début du processus. Cela doit se poursuivre pour la suite du processus conduisant à la conférence Habitat III de Quito, et servir de base pour le renouvellement d'un mécanisme de gouvernance mondiale post-Habitat III qui valoriserait les partenariats entre les gouvernements locaux et la communauté internationale.

Concrètement, nous souhaitons que les gouvernements locaux et régionaux soient présents à la table des négociations. Nous appelons donc les Etats à inclure des représentants des gouvernements locaux et régionaux dans leurs délégations nationales à la conférence. Dans le cadre d'Habitat II en 1996, les gouvernements locaux ont été reconnus comme les « partenaires les plus proches »³ dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Le processus Habitat III est une formidable opportunité pour les gouvernements locaux de prendre la parole et de voir leurs priorités reflétées dans les documents officiels, mettant ainsi en pratique le principe de la gouvernance multi-niveau.

- **Nous pensons que l'Agenda devrait encourager une plus grande autonomie des GLR et que la viabilité des finances locales est un point crucial.**

L'Union européenne doit assurer que le nouvel Agenda urbain promeuve la démocratie locale dans le monde entier et comprenne l'importance d'une décentralisation et d'une autonomie effective. Les

³ Paragraphe 12, Déclaration d'Istanbul sur les établissements humains



GLR sont les plus proches des citoyens et sont plus capables de prêter des services de qualité au niveau local quand il y a un cadre de pouvoirs et responsabilités clair en place. Nous insistons également sur l'importance du principe de subsidiarité⁴ et de l'autonomie des gouvernements locaux⁵. Nous appelons l'UE et ses Etats Membres à rester fidèles à cet élément fondamental de l'*acquis* européen lors de la construction d'une position par rapport à la Conférence de Habitat III.

De plus, si nous voulons que les gouvernements locaux soient pleinement capables de mettre en œuvre le nouvel Agenda, ils doivent avoir un financement adéquat, stable et prévisible pour mettre en œuvre leurs pouvoirs et responsabilités avec efficacité. Cela demande aussi afin de réduire les disparités entre ressources et responsabilités : la capacité de lever des impôts locaux et de mettre en place des mécanismes capturant les valeurs-ajoutées des territoires, un meilleur accès aux sources de financement, et une redistribution plus équilibrée des ressources parmi les différents niveaux de gouvernement menant à l'allocation de 20 % des ressources nationales pour les gouvernements locaux

- **Nous insistons sur le fait que la mise en œuvre de l'Agenda Urbain doit être coordonnée avec les autres récents accords internationaux et que leur contenu doit être localisé**

Le nouvel Agenda urbain doit créer des synergies avec les principaux accords adoptés depuis l'année passée, notamment le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030, le Plan d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, l'Agenda 2030 pour le développement durable, notamment l'objectif 11, « Construire des villes sûres, inclusives, résilientes et durables », et l'Accord de Paris sur le changement climatique. La responsabilité de leur application devrait être partagée avec les gouvernements locaux en premier lieu, en coopération avec d'autres parties prenantes, comme le secteur privé et les organisations de la société civile. Par conséquent, **l'UE devrait défendre un Agenda urbain qui présente une vision claire de la manière dont ses engagements vont être traduits au niveau local.** En ce qui concerne l'action en faveur du climat, des initiatives comme *Mayors Adapt* ou la Convention des maires sont de bons exemples du rôle clé que peuvent jouer les gouvernements locaux dans la mise en œuvre des engagements globaux au niveau local. Localiser ces engagements de façon effective ne peut être fait que dans le cadre d'une approche territoriale du développement, qui donne GLR un rôle clef pour la conception et la mise en œuvre.

- **Nous pensons que l'Agenda urbain devrait répondre aux préoccupations spécifiques des villes de toutes tailles et leurs zones périurbaines**

L'UE doit assurer que le nouvel Agenda ne soit pas restreint aux grandes villes et aux limites administratives des villes et qu'il prenne en compte la diversité des zones urbaines, des villes de taille petite et moyenne aux grandes zones urbaines et aires métropolitaines. Le nouvel Agenda doit souligner l'importance de zones péri-urbaines et d'un continuum des territoires au-delà des limites administratives pour le bien-être des populations urbaines et afin de prévenir la croissance des inégalités entre villes et territoires. En outre, les liens entre zones urbaines et rurales sont cruciaux.

⁴ Protocole 26 du Traité de Lisbonne

⁵ Comme défini par la charte de la liberté municipale de 1951 du CCRE et plus récemment par la charte de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe



Ces liens devraient promouvoir la cohésion territoriale et répondre à la question de plus en plus importante dans certaines régions du monde de la désertification rurale et des villes en rétraction ainsi qu'à la question de l'expansion urbaine. **La cohésion territoriale est une part importante de l'acquis européen et doit donc figurer parmi les messages clés de l'UE à la Conférence à Quito.**

- **Nous soulignons la nécessité de la mise en place d'un véritable partenariat de travail entre les gouvernements centraux et locaux dans chaque pays afin de définir et de mettre en œuvre des politiques nationales urbaines intégrées.**

Les GLR devraient être renforcés afin de prendre la responsabilité et la direction du bien-être et de la durabilité des aires urbaines. Les gouvernements locaux et régionaux devraient donc être impliqués dès les premières étapes du processus de prise de décision, depuis la conception des politiques nationales urbaines jusqu'aux phases de mise en œuvre, d'évaluation et de suivi. La consultation ne suffit pas ; leur expertise devrait également être recherchée via des structures formelles de gouvernance multi-niveau lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques qui vont avoir une incidence sur leur travail quotidien. **« Gouverner en partenariat » devrait être l'un des principaux piliers de l'Agenda urbain.** La capacité d'aboutir à un développement local durable et d'en relever les défis dépend de la qualité et de la réalité de ce nouveau paradigme de gouvernance.

Des politiques nationales urbaines et territoriales, ainsi qu'une réelle décentralisation, doivent être les piliers d'un cadre de gouvernance multi-niveau approprié conduisant à un « développement ascendant ». **Il existe une forte interdépendance entre les différentes politiques sectorielles qui demande une conception intégrée de ces politiques.** Une approche intégrée est souhaitable pour parvenir à un équilibre et à une résilience des territoires. Son objectif est de coordonner les différentes politiques disciplinaires de sorte à en tirer des bénéfices à long terme. L'intégration des quatre dimensions complémentaires du développement durable est donc cruciale : la dimension sociale, économique, environnementale, et de gouvernance. Pour la planification territoriale, cela implique une prise en compte conjointe des politiques et des emplacements géographiques pour l'hébergement, le transport, l'économie ou les activités sociales, les bâtiments et autres infrastructures publics, ainsi qu'une utilisation responsable des ressources naturelles territoriales.

- **Nous soutenons la coopération avec d'autres acteurs locaux et l'établissement de partenariats horizontaux**

L'Agenda urbain doit impliquer la société civile, les institutions intellectuelles, universités et le secteur privé pour assurer une bonne appropriation au niveau local sur le terrain et afin de livrer des solutions adaptées aux défis locaux. Les GLR soutiennent la participation de ces acteurs du « secteur tertiaire » dans la définition et la mise en œuvre des accords internationaux, et sont également prêts à assumer un rôle central à cet égard au niveau local. Cette tendance positive vers une inclusion multi-acteurs ne peut omettre le rôle très particulier des GLR dans leurs territoires. **L'UE, ses Etats membres, ou toute autre partie à Habitat III ne devraient pas percevoir les GLR comme un nouvel « acteur », mais plutôt comme des décideurs politiques démocratiquement légitimes, et mieux placés pour initier et établir ces partenariats horizontaux.** Parallèlement, les gouvernements locaux sont prêts à trouver de nouveaux moyens d'adapter leurs méthodes de travail à ces nouveaux changements vers la



participation directe et la démocratie. Le nouvel Agenda Urbain doit reconnaître que renforcer la gouvernance ascendante et développer une nouvelle relation collaborative entre les gouvernements et les citoyens sera déterminant.

- **Nous soulignons la nécessité de promouvoir des villes et des régions inclusives, vertes et innovantes pour tous**

Les villes et agglomérations doivent assurer le développement durable territorial pour le bien-être de leurs citoyens. **La cohésion sociale doit être vue comme un atout majeur pour la promotion du développement local et régional et l'amélioration de l'attractivité des territoires.** Pour mettre sur pied des régions et des villes inclusives, il est nécessaire de respecter le droit à l'information, la consultation et la participation de toutes les parties prenantes dans le processus de prise de décision, y compris des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des migrants et réfugiés, et des personnes handicapées. Une consultation multi-acteur est clé pour renforcer la responsabilisation et la légitimité locale. De plus le nouvel Agenda Urbain doit souligner la nécessité de faciliter un accès adéquat, égal et non-discriminant aux emplois, à l'éducation à la santé publique et aux espaces publics via des infrastructures appropriées et des systèmes de transports.

La planification territoriale devrait prendre en compte les schémas spécifiques de ces groupes vulnérables et adresser spécifiquement les défis posés par les quartiers dépourvus et les habitats informels. A cet égard, nous insistons sur le fait que la planification spatiale n'est pas une responsabilité technique mais sociale de tous les gouvernements, et nous appelons à l'inclusion du Droit à la ville - qui fait référence aux villes comme richesses communes, basées sur l'équité, la démocratie, la durabilité et la subsidiarité – comme principe fondamental et transversal du nouvel Agenda urbain.

- **Nous croyons que la coopération internationale et les échanges de bonnes pratiques entre les villes et les régions est un instrument important de la mise en œuvre de l'Agenda urbain.**

L'UE doit supporter la coopération entre villes et régions via des projets de renforcement de capacité entre pairs, et échanges de bonnes pratiques à la fois en Europe et à l'extérieur. Dans l'environnement mondialisé d'aujourd'hui, les villes et les régions ne sont pas seules dans leurs efforts pour trouver des solutions locales politiques et pratiques aux défis mondiaux et pour promouvoir le développement durable sur leurs territoires. En Europe, des milliers d'entre elles sont déjà engagées dans des projets de coopération décentralisée. La coopération décentralisée assure la durabilité, la rentabilité et la réciprocité. Les GLR sont engagés pour construire sur leur héritage de solidarité internationale pour faire face aux effets des phénomènes mondiaux au niveau local. Par conséquent, l'Agenda Urbain doit clairement faire référence au potentiel de cette coopération comme un moyen de sa mise en œuvre.



- **Nous appelons à un agenda d'action solide, et au développement d'un mécanisme de suivi, développé en coopération avec les Gouvernements Locaux et Régionaux.**

La mise en place d'un mécanisme solide de révision et de suivi afin de contrôler la mise en œuvre appropriée de l'Agenda urbain est essentielle. Cependant, nous rejetons le développement unilatéral d'indicateurs urbains contraignants pour les villes. L'UE devrait s'assurer que les indicateurs qui seront utilisés pour faire le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda sont élaborés en étroite coopération avec les autorités locales et devraient fournir un outil d'auto-évaluation volontaire. En Europe, nous avons un large panel d'indicateurs qui ont été développés au cours des dernières années, comme ceux de l'Atlas Urbain ou du Cadre de Référence pour les Villes Durables (RFSC), qui devraient être pris en compte. Ces indicateurs doivent être adoptés au niveau local de façon ouverte et transparente. De plus, **nous appelons à la définition d'un agenda d'action post Habitat III, au niveau mondial et européen, qui inclut structurellement tous les niveaux d'administration et soutient la coopération internationale entre gouvernements locaux.** Cela assurerait l'héritage concret d'Habitat III.